

Libre-propos

Gabon : « on ne mange pas la croissance ? »

Par Emmanuel EYEGHE NZE *

Libreville/Gabon

L'ÉCONOMIE gabonaise a enregistré une croissance moyenne annuelle d'environ 6% sur la période 2010-2015, contre une croissance moyenne annuelle quasi nulle sur la période 2006-2009. La décomposition de cette croissance fait ressortir une amélioration de près de 2,5 points du taux de croissance moyen du secteur hors pétrole qui s'établit à 6,6% sur la période 2010-2015, contre 4,2% sur la période 2006-2009.

A l'heure du bilan économique du premier septennat du président de la République, Ali Bongo Ondimba, le gouvernement s'est toujours réjoui de ce que la mise en œuvre du Programme de Société du chef de l'Etat se soit traduit par la densification de la croissance et la diversification de ses principales sources. Toutes choses qui légitiment les réformes mises en œuvre depuis 2010 et militent pour le renouvellement du mandat du chef de l'Etat le 27 août.

Comme dans toute démocratie, le Gouvernement n'est pas le seul à donner de la voix. Naturellement, l'opposition qui aspire au fauteuil présidentiel a une autre perception de la situation (fondée ou non). Sans véritablement contester les données communiquées par le gouvernement et les institutions internationales, l'opposition estime que les fruits de la croissance ne profitent pas aux Gabonais. Dans sa posture, elle s'interroge « pourquoi la croissance n'est pas ressentie par les ménages ? ». Elle conclut par la boutade : « on ne mange pas la croissance » ou « on ne voit pas la croissance dans l'assiette ».

La contestation du lien direct entre un axe fort du bilan d'un chef d'Etat et le panier de la ménagère n'est pas totalement nouvelle dans le débat politique gabonais. En effet, durant la présidence du défunt Omar Bongo Ondimba, un commentaire similaire est souvent revenu : « on ne mange pas la paix ».

Le débat du moment sur l'existence ou non de « la croissance dans l'assiette » renvoie nécessairement à la problématique de la répartition des fruits de la croissance, laquelle problématique se pose avec acuité dans bon nombre de pays africains. Selon plusieurs études réalisées par les institutions internationales, la croissance ne serait pas ou peu inclusive dans ces pays.

Au moment où le débat est en train d'atteindre son paroxysme dans notre pays avec la perspective de la tenue des prochaines échéances électorales, il semble opportun de participer à celui-ci en s'appuyant sur des éléments objectifs permettant de formaliser un avis crédible et impartial. Tel est l'objet de la présente analyse. Il existe traditionnellement deux principaux canaux de redistribution de la richesse créée. Il s'agit de : la distribution directe des ressources ou des soutiens aux ménages ; la création des emplois, permettant ainsi aux salariés de contribuer à leur tour à la création de la richesse nationale.

Qu'en est-il de la réalité gabonaise pour chacun des cas ?

D'importantes mesures ont été prises pour améliorer les revenus des ménages et soutenir le pouvoir d'achat. Nous n'évoquerons pas dans cette partie les revenus directs versés aux salariés. Ils feront l'objet de la partie consacrée aux emplois. Nous parlerons exclusivement ici d'autres soutiens financiers directs ou indirects apportés aux ménages. S'agissant des soutiens financiers directs, la mise en œuvre des politiques publiques s'est traduite par un certain nombre d'actions dont nous retiendrons essentiellement deux au regard de leur fort impact dans la réalisation de l'objectif de redistribution équitable des fruits de la croissance et du retour sur investissement attendu par le pays. Ces deux actions concernent : la revalorisation des bourses des étudiants ; le soutien aux prestations sociales aux Gabonais économiquement faibles. Pour les bourses, lors de son discours à la nation du 17 août 2011, le Président de la République avait décidé de la revalorisation de 25% des bourses des étudiants gabonais poursuivant leurs études au Gabon et de 10% pour les

étudiants inscrits à l'étranger. Les dites revalorisations devaient permettre de ne plus considérer le fait de faire les études au Gabon « comme une punition ou une injustice » et « d'arrêter d'envoyer des étudiants à l'étranger et les laisser sous le seuil de la pauvreté ».

Le financement de ces décisions a été rendu possible grâce à la croissance économique qui a permis à l'Etat d'enregistrer des revenus supplémentaires. Comme l'a souligné le Chef de l'Etat lors de son discours du 28 juin dernier devant le congrès, plus de 48 000 étudiants ont bénéficié d'une bourse d'étude entre 2010 et 2016, soit près de 3% de la population. Il convient également de relever que la proportion des étudiants boursiers est désormais de 95%, contre 30% à 35% avant 2009. C'est donc 48 000 personnes qui bénéficient pour le moment de cette mesure.

Pour les prestations sociales en faveur de Gabonais économiquement, cette mission a été concédée par l'Etat à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMGS).

Il ressort du bilan du PSGE (2009-2015) sur la politique nationale de prévoyance sociale, élaboré par cette structure, que l'Etat consacre chaque année environ 10 milliards de FCFA pour les prestations familiales (allocations familiales) des Gabonais économiquement faibles.

De même, à l'occasion de la rentrée scolaire, la CNAMGS offre aux enfants issus des familles nécessiteuses des primes de rentrée scolaire dont le coût global annuel est évalué à près de 4 milliards de francs.

Depuis 2010, l'Etat ne s'est pas limité à octroyer des aides directes à certaines catégories de populations bien ciblées. Il a également pris sur lui la responsabilité de financer certaines dépenses de consommation courante pour soulager le panier de la ménagère, lequel sans ces soutiens, aurait tellement rétréci qu'il ne serait plus devenu qu'un simple « sachet ».

Quatre principaux soutiens peuvent être relevés. Premièrement, le blocage des prix des produits pétroliers à la pompe jusqu'au début de l'année 2016. Cette mesure a coûté à l'Etat plus de 800 milliards de francs. Bien que ne profitant pas nécessairement aux classes les plus pauvres, elle a permis au moins, au moment le plus fort de l'envolée des cours du pétrole de ne pas répercuter cette hausse sur les prix domestiques. Ainsi le prix de l'essence est longtemps resté bloqué à 535 FCFA et celui du gasoil à 470 FCFA.

La libéralisation des prix n'a pas touché le prix du litre de pétrole lampant fixé à 275 FCFA et celui de la bouteille de gaz qui demeure à 5 450 FCFA.

Pour bien mesurer l'impact du blocage des prix sur le pouvoir d'achat, il convient de rappeler que la bouteille de gaz coûte 6 000 FCFA au Cameroun, son prix varie entre 5 700 FCFA et 15 000 FCFA au Congo, entre 15 000 FCFA et 35 000 FCFA en Guinée Équatoriale et 12 600 FCFA en Centrafrique. Par ailleurs, à l'exception de la Guinée Équatoriale, le prix du pétrole lampant en vigueur au Gabon est le plus bas de la sous-région.

Deuxièmement, l'Etat a soutenu les prix des produits alimentaires en maintenant, d'une part la subvention sur le blé et, d'autre part, en défiscalisant 166 produits de consommation courante.

C'est en septembre 2007 que le mécanisme de subvention du blé a été mis en place par l'Etat et la SMAG pour enrayer la flambée conjoncturelle des cours mondiaux. Mais depuis 2010, la hausse des prix du blé est devenue structurelle et le coût de subvention sur le blé a atteint 35 milliards de FCFA sur la période 2010-2015, permettant donc maintenir le prix du sac de 50 KG de farine à 14900 FCFA. Au Cameroun par exemple, le même sac coûte 17 000 FCFA.

Concernant la défiscalisation des prix des produits de consommation, suite à la hausse mondiale des prix des produits alimentaires observée en 2012, le Gouvernement a supprimé depuis cette date les droits de douane et la TVA sur 166 produits alimentaires de consommation. Cette mesure coûte une cinquantaine de milliards de FCFA de perte de recettes à l'Etat par an.

Elle a effectivement permis de juguler la

hausse des produits alimentaires avant de s'essouffler en début d'année 2016. Ce qui a conduit le Gouvernement à prendre d'autres mesures supplémentaires pour mieux lutter contre la vie chère lors du Conseil des Ministres du 02 juin 2016.

Le troisième grand soutien est relatif aux prises en charge sanitaires de la CNAMGS qui constituent un véritable modèle de solidarité nationale et particulièrement pour les économiquement faibles, soit environ le 1/3 des Gabonais. En moyenne, près de 20 milliards de FCFA sont mobilisés chaque année grâce au recouvrement de la Redevance Obligatoire à l'Assurance Maladie (ROAM) et de la Taxe sur les Transferts de Fonds à l'Etranger pour financer le fonds des économiquement faibles, contre 15 milliards en 2009. Par ailleurs, les prises en charge de la CNAMGS bénéficient également aux travailleurs du secteur public et du secteur privé grâce à d'autres mécanismes de financement.

Enfin, la quatrième mesure concerne l'appui au transport. Tout au long du mandat du Chef de l'Etat, le secteur du transport public a bénéficié d'un appui considérable pour faciliter la mobilité des ménages. Le parc automobile de SOGATRA a par exemple été renforcé pour mieux desservir la capitale et certaines villes de l'intérieur du pays. Pour le transport commun, SOGATRA offre les prix les plus compétitifs, permettant ainsi aux ménages de se déplacer à moindre coût. Le transport terrestre n'est pas le seul à bénéficier du soutien de l'Etat. Le transport ferroviaire voyageur est également financé en partie par l'Etat qui y consacre 1 à 2 milliards de FCFA par an. Sans cette subvention, le prix du billet de train aurait pu connaître une hausse de 27% cette année.

La croissance a permis de créer de nombreux emplois et de soutenir directement les revenus des salariés.

La redistribution des fruits de la croissance peut également s'effectuer au travers l'augmentation des revenus des salariés ou par la création de nouveaux emplois publics ou privés.

Les deux canaux sont utilisés au Gabon depuis 2010 que ce soit au niveau de la fonction publique ou du secteur privé.

Concernant tout d'abord la fonction publique, les plus virulents pourfendeurs de l'action du chef de l'Etat entonnent de façon récurrente le refrain portant sur la hausse de la masse salariale et l'augmentation des effectifs des agents de l'Administration pour justifier ce qu'ils qualifient de « dilapidation des ressources de l'Etat ». La hausse de la masse salariale étant un constat partagé, il serait dès lors difficile de soutenir en même temps que la croissance est absente des assiettes, surtout que l'inflation a été globalement maîtrisée.

Selon les données issues de l'exécution des finances publiques, la masse salariale a enregistré une hausse de 94% entre 2010 et 2015, passant de 380 milliards de FCFA à 732 milliards de FCFA. Pour 2016, environ 732 milliards de FCFA seront encore affectés à la masse salariale. Ce qui devrait porter le montant consacré à la rémunération des agents de l'Etat à plus de 4 000 milliards de FCFA en 7 ans.

La hausse de la masse salariale résulte essentiellement : des glissements catégoriels issus de la régularisation de plus de 50 000 situations administratives des agents de l'Etat ; de l'application du Revenu Minimum Mensuel (RMM) à 150.000 Fcfa par agent pour la Main d'œuvre non permanente ; de l'instauration de la prime d'incitation à la performance (PIP) ; des différents recrutements effectués dans les secteurs prioritaires (éducation, santé, forces de défense et de sécurité). Concernant les effectifs dans l'administration publique, on notera que plus de 30 000 agents ont été recrutés entre 2010 et 2015. En matière de partage des fruits de la croissance aux salariés du secteur public, on peut tout reprocher au Chef de l'Etat, sauf de ne pas avoir amélioré les revenus des agents. D'où d'ailleurs, le caractère difficilement soutenable de la masse salariale.

L'augmentation de la masse salariale et la hausse des effectifs n'ont pas constitué les seules mesures favorisant la redistribution des fruits de la croissance, l'Etat a aussi payé

de nombreux rappels à ses agents. En effet, en 2013, un emprunt syndiqué de 67 milliards de FCFA avait été réalisé pour solder les rappels des fonctionnaires. Grâce à ces ressources, certains ont notamment investi dans la construction de logements personnels. Dans le domaine de la création d'emplois, le secteur privé n'a pas été inerte. Entre 2010 et 2015, il a en effet créé plus de 26 000 emplois, soit une hausse d'environ 48%. Ces créations proviennent de l'agriculture, de l'industrie du bois, des mines ainsi que des transports et télécommunications. Concomitamment, la masse salariale du secteur privé a augmenté de plus de 52% traduisant ainsi la hausse des effectifs et l'augmentation des salaires dans certaines branches, preuve que la croissance a été distribuée. La crise pétrolière intervenue au cours de l'année 2014, n'est malheureusement pas sans conséquence sur l'évolution de la masse salariale du secteur privé. En effet, celle-ci serait en baisse de 2% suite à la contraction de l'emploi dans certains secteurs notamment le pétrole et les BTP.

Au cours de la période 2010-2015, l'économie gabonaise aurait pu créer plus d'emplois qualifiés si elle n'avait été confrontée à la contrainte de l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail. Dans la perspective de résorber cette contrainte assez forte, le Gouvernement et le secteur privé ont pris certaines mesures pour renforcer le capital humain (construction des écoles spécialisées).

Plus globalement, le Gouvernement a pris des mesures visant à alléger la contrainte qui pèse sur les revenus des ménages. L'examen de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (outil qui mesure l'inflation) montre que les principales composantes du panier de la ménagère sont : les produits alimentaires (33%) ; logements, eau, gaz et électricité (21%) ; le transport (10%).

Dans la perspective de soutenir le panier de la ménagère, le Gouvernement a pris des mesures pour renforcer l'offre des produits agricoles en lançant notamment le projet GRAINE. Les efforts ont également porté sur l'acquisition des équipements collectifs en vue de développer le transport, d'une part, et de permettre à de nombreux foyers d'accéder à l'eau et à l'électricité, tout en réduisant les nombreux délestages observés au début du mandat, d'autre part. Bien que tous les effets bénéfiques attendus ne soient pas encore au rendez-vous, il est important de souligner que certaines améliorations sont déjà perceptibles. Concernant par exemple la route, le renforcement des axes routiers a permis de désenclaver certaines zones et de permettre aux populations qui y vivent d'écouler leur production, bénéficiant ainsi d'une partie des retombées de la croissance. De même, ce renforcement est à l'origine de l'essor du secteur des transports qui figure parmi ceux qui ont créé des emplois durant la période.

En conclusion, sans nier l'existence de la pauvreté au Gabon, qui selon le dernier rapport national de l'évaluation des OMD est passée de 33% en 2005 à 30% en 2015 (en recul de trois points), il serait malsain d'affirmer que la croissance obtenue depuis 2010 n'a pas profité aux populations.

Les mesures décidées par le Gouvernement ainsi que certaines réalisations ont effectivement permis de soutenir directement (revalorisations des salaires, création des emplois, paiement des rappels et développement de certains marchés des produits locaux) et indirectement (CNAMGS, subventions, bourses, etc.) le pouvoir d'achat des gabonaises et des gabonais. Cela s'est notamment traduit par la hausse de la consommation réelle (en volume) des ménages qui enregistre une croissance annuelle moyenne de 6% entre 2010 et 2015.

C'est la preuve que la croissance a atteint l'assiette. On peut donc affirmer : « qu'on mange la croissance » au Gabon.

**Diplômé de l'Institut de l'Economie et des Finances du Gabon (IEF), promotion Pierre OBAME, 1999-2001*

**Diplômé de l'ENA de France, promotion Romain GARY, 2003-2005.*